

L'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

GUIDE POUR LA RÉDACTION DE TRAVAUX AUTHENTIQUES ET SANS PLAGIAT

INTRODUCTION

Dans tout travail universitaire qui se respecte, il est important de citer ses sources lorsqu'on reprend un passage tel quel d'un texte (on le met alors entre guillemets et on indique la référence) ou lorsqu'on reformule dans ses mots l'idée du passage retenu (on indique la référence). La référence à des auteurs et des ouvrages est tout simplement incontournable dans la rédaction de travaux universitaires : elle assure la rigueur des propos, soutient la position adoptée et démontre le sérieux de la démarche; bref, elle est indispensable pour assurer le succès!

SOMMAIRE

1. Comment indiquer une source.....	2
2. Comment rapporter une information empruntée à un auteur.....	3
2.1 Rapporter l'idée formulée telle quelle par l'auteur.....	3
2.2. Formuler l'idée dans vos mots.....	6
3. Source de première ou de seconde main?.....	7
4. Une bibliographie, pourquoi faire?.....	8
5. Comment indiquer vos sources dans une bibliographie.....	9
BIBLIOGRAPHIE.....	12

1. COMMENT INDIQUER UNE SOURCE

Considérez les deux exemples suivants¹.

EXEMPLE 1

Selon la méthode de l'American Psychological Association (APA)

[...]

Toutefois, ils deviennent rapidement des milieux d'étroite surveillance qui perpétuent l'exclusion sociale, la négligence, la brutalité et l'abus (Rothman, 1980).

[...]

Selon cette méthode, on indique **l'auteur et la date entre parenthèses directement dans le texte**, là où se termine l'idée empruntée à l'auteur en question. Lorsqu'on connaît le numéro de page, on l'ajoute après la date, avant la parenthèse fermante. Par exemple, si l'idée était tirée de la page 18 de l'ouvrage de Rothman, on écrirait : (Rothman, 1980, p. 18).

EXEMPLE 2

Selon la méthode classique

[...]

Toutefois, ils deviennent rapidement des milieux d'étroite surveillance qui perpétuent l'exclusion sociale, la négligence, la brutalité et l'abus¹.

[...]

¹ David J. Rothman, 1980, *Conscience and Convenience: the Asylum and its Alternatives in Progressive America*, Toronto, Little Brown and Company.

Selon cette méthode, on insère un **appel de note** (chiffre donné sous forme d'exposant) là où se termine l'idée empruntée à l'auteur en question, puis on fournit la référence dans une note en bas de page. La première fois que l'on mentionne la source dans son travail, on indique la référence complète. Pour les fois subséquentes, on n'indique que l'auteur et le titre de l'ouvrage pour cette même référence.

DANS LES DEUX CAS

En plus d'être citées dans votre texte, vos références doivent apparaître dans une bibliographie en respectant la norme bibliographique retenue.

¹ Les exemples de cette section ont été créés à partir de l'article d'Heather Stuart (2003). L'extrait est tiré d'un paragraphe où l'auteure relate l'apparition des asiles, à la page 55.

2. COMMENT RAPPORTER UNE INFORMATION EMPRUNTÉE À UN AUTEUR

Lorsque vous réalisez un travail, vous vous alimentez d'idées provenant d'une pluralité d'auteurs. Comment introduire ces idées dans votre travail en respectant les auteurs auxquels vous les avez empruntées?

2.1 RAPPORTER L'IDÉE FORMULÉE TELLE QUELLE PAR L'AUTEUR

La façon la plus connue de rapporter les propos d'un auteur est de transcrire le segment d'information qui provient de lui (phrase, paragraphe, extrait de texte) et de le **mettre entre guillemets**. Vous devez aussi **formuler une phrase introductive** qui explique la raison pour laquelle vous rapportez ces propos.

L'exemple suivant² illustre ce procédé. L'auteur du texte ci-dessous cite un passage du traité d'éducation écrit par le philosophe Jean-Jacques Rousseau.

L'Émile l'applique explicitement au droit politique : « La plus grande difficulté pour éclaircir ces importantes matières, c'est d'intéresser un particulier à les discuter, de répondre à ces deux questions : que m'importe? et, qu'y puis-je faire? » (Rousseau, 1762, p. 837).

Selon ce procédé, les phrases formulées par l'auteur sont rapportées telle quelle entre guillemets, puis la source est indiquée là où s'arrête l'emprunt (selon la méthode « auteur, date » ou classique).

Si l'extrait emprunté compte **plus de trois lignes**, il est de mise de le rapporter **dans un paragraphe indépendant** avec des marges plus grandes et une taille de caractères plus petite, tel que le démontre l'exemple suivant³.

Par contre, un élément qui constitue une limite de ces études est l'absence d'une définition du concept de soutien. Ainsi, la définition adoptée dans la présente étude est celle de Luckasson et Spitalnik (1994) :

Ressources et stratégies qui en fait privilégient les intérêts et les causes des individus avec ou sans incapacité afin de leur assurer un accès aux ressources, à l'information et aux relations faisant partie intégrante de l'environnement d'emploi et du milieu de vie, et qui ont comme résultat l'amélioration de la productivité, l'intégration dans la communauté, l'indépendance et la satisfaction (Traduction libre, Luckasson et Spitalnik, 1994, 88-89).

Dans l'exemple ci-dessus, remarquez que Brouillette, Hachey et Mercier ont pris soin d'indiquer qu'ils avaient eux-mêmes traduit le passage rapporté en indiquant « traduction libre » à la fin de l'extrait, mention suivie de la source selon la méthode « auteur, date, page ».

² L'exemple est tiré de Bruno Bernardi (2016).

³ L'exemple est tiré de Carl Brouillette, Raymonde Hachey et Céline Mercier (2003).

NOTE 1. Les guillemets

Les guillemets à utiliser pour encadrer vos citations sont les guillemets français (« »). Lorsqu'il y a un ou des mots déjà entre guillemets dans le passage que vous rapportez directement, ce ou ces mots doivent être aussi laissés entre guillemets, mais vous les remplacez par les guillemets anglais (" ") afin de les distinguer de la citation globale.

NOTE 2. Les noms d'auteur

Les noms de tous les auteurs doivent être mentionnés dans la référence, sauf s'ils sont six auteurs et plus. Dans ce cas, on indique le nom du premier auteur, suivi de la locution latine « et al. » en caractères italiques qui signifie « et les autres ». Vous auriez écrit par exemple (Maltais *et al.*, 2000, p. 124) pour la référence suivante :

Maltais, D., Lachance, L., Fortin, M., Lalande, G., Robichaud, S., Fortin, C. et Simard, A. (2000). L'état de santé psychologique et physique des sinistrés des inondations de juillet 1996 : étude comparative entre sinistrés et non sinistrés. *Santé mentale au Québec*, 25(1), 116-137.

NOTE 3. Une citation sans phrase introductive

Il arrive que l'idée empruntée à un auteur soit aussi courte qu'une épithète ou une expression particulièrement bien tournée par ce dernier. Dans ces cas, vous pouvez intégrer l'expression dans votre phrase sans ajouter de phrase introductive. Il faut mettre cet emprunt entre guillemets et indiquer la source comme dans l'exemple ci-dessous (également tiré de Poirier, 2003, p. 260).

L'Académie Royale des Sciences de Paris fera traduire en 1762 son traité sur le fer, cet ouvrage « ayant été reconnu le meilleur qu'on eût sur cette matière » (Roos, 1951, 7).

NOTE 4. Une citation altérée

Parfois, les pronoms (personnels, réfléchis, etc.), les déterminants (possessifs, démonstratifs, indéfinis, etc.) ou les temps verbaux utilisés par l'auteur à qui vous empruntez l'idée conviennent dans le texte original, mais ils n'auraient pas de sens dans votre texte si vous les rapportiez par une citation directe. Dans ces rares cas, il convient d'indiquer à votre lecteur par des crochets [] que vous les avez altérés de façon à ce que ces pronoms et déterminants réfèrent aux bons objets de votre texte.

Prenons la phrase suivante tirée intégralement du texte de Chrétien, Connolly et Moxness (2003).

Des programmes d'intervention précoce intensive ont commencé à voir le jour dans différents établissements, notamment par le développement de projets pilotes (RSSS Montréal-Centre, 1998).

Vous voulez intégrer cette citation dans votre texte en rédigeant la phrase introductive suivante : « Les programmes pour détecter les troubles envahissants du développement au Québec furent multiples. »

Étant donné que vous avez déjà mentionné l'existence des programmes, le déterminant approprié pour commencer la citation est « ces » plutôt que « des », comme il apparaissait dans la phrase originale. Vous modifiez donc le déterminant et le mettez entre crochets. Au final, votre texte se lira de cette façon :

Les programmes pour détecter les troubles envahissants du développement au Québec furent multiples : « [ces] programmes d'intervention précoce intensive ont commencé à voir le jour dans différents établissements, notamment par le développement de projets pilotes (RSSS Montréal-Centre, 1998) » (Chrétien, Connolly, Moxness, 2003, p. 151).

De plus, il arrive qu'il soit nécessaire de rappeler dans votre texte l'objet désigné par un pronom, afin que votre lecteur comprenne bien de qui ou de quoi il est question dans la phrase empruntée. Il faut également mettre cet objet entre crochets, car il s'agit d'une altération de l'original, bien que le sens en soit laissé intact. Le passage suivant est un exemple où l'objet du pronom a été indiqué entre crochets, afin d'écartier toute ambiguïté dans la citation : le pronom « il » a été remplacé par le nom de la personne auquel il référait (Jaggi Singh dans l'exemple donné ci-après)⁴.

C'est « de la confrontation, de l'intimidation de personnes avec lesquelles [Jaggi Singh] est en désaccord politique », a dénoncé Marc Desnoyers, président de l'association locale du PQ dans Laurier-Dorion, qui organise l'événement.

NOTE 5. Une citation tronquée

Il peut arriver que l'idée que vous voulez emprunter à un auteur fasse partie d'un passage inutilement long pour votre travail. Il est alors possible de tronquer le passage en indiquant la coupure entre crochets et en insérant des points de suspension à l'intérieur. Il faut évidemment préserver le propos original de l'auteur.

C'est le cas de l'exemple suivant tiré du texte de Poirier (2003). L'auteur de l'article a retiré une partie du paragraphe afin de pouvoir intégrer une citation courte dans son texte. Mais l'idée qu'il voulait rapporter est complète et fidèle à ce que disait Borges, l'auteur du passage emprunté.

Le poète Jorge Luis Borges (1985, 173) va plus loin encore en affirmant que « l'homme le plus extraordinaire qu'ait mentionné l'Histoire [...] est peut-être le plus mystérieux de ses sujets : Emmanuel Swedenborg ».

DANS TOUS LES CAS

Dans tous les cas où l'on désire altérer ou tronquer une citation, il est important de le faire en restant fidèle à l'idée de l'auteur. Quand on rapporte l'idée d'un auteur, il faut respecter sa pensée ou son propos. Cela est évidemment fondamental pour accomplir un travail universitaire en suivant les principes d'intégrité intellectuelle.

⁴ L'exemple est tiré de Philippe Teisceira-Lessard (2015).

2.2. FORMULER L'IDÉE DANS VOS MOTS

Il peut arriver que vous ayez à reformuler dans vos mots une information provenant du texte d'un auteur, car la formulation est secondaire par rapport à l'idée générale véhiculée ou parce que cette dernière correspond à la position globale de l'auteur ne pouvant être rapportée dans une citation rapportée telle quelle. Dans ces cas, il est de mise de formuler l'idée de l'auteur dans vos mots, en étant fidèle à sa pensée. Vous mentionnez alors le nom de l'auteur dans le corps du texte et vous indiquez la date de l'ouvrage dont l'idée est tirée entre parenthèses si vous utilisez la méthode « auteur, date ». Si vous avez tiré l'idée d'une page en particulier, vous l'indiquez dans la parenthèse, à la suite de la date. Selon la méthode classique, un appel de note à la fin du passage emprunté mène à la note en bas de page indiquant la référence complète.

L'exemple suivant illustre comment la position d'un auteur peut être rapportée dans un texte⁵.

Bond (1998) estime que le soutien continu constitue l'un des principes de base du soutien à l'emploi.

Dans l'exemple suivant, la source est indiquée à la fin de l'idée empruntée, comme dans le cas de la citation directe. L'idée est reformulée avec les mots de l'auteur qui la rapporte, et la source est indiquée là où l'idée s'arrête⁶.

Il y a une corrélation entre un taux de dépression élevé et les profils des pays inégalitaires (Wilkinson et Pickett, 2013).

⁵ Il est tiré de C. Brouillette, R. Hachey et C. Mercier (2003). « Les soutiens associés au maintien en emploi : perceptions des personnes aux prises avec un trouble mental grave », *Santé mentale au Québec*, 28(1), p. 170. Ces auteurs rapportent la position de Bond figurant dans son ouvrage paru en 1998.

⁶ Cette idée est tirée de l'article de Léandre Bouffard et Micheline Dubé, « L'inégalité de revenus : un "virus" qui affecte la santé mentale et le bonheur », paru dans *Santé mentale au Québec* en 2013 (vol. 38, n° 2), à la page 221.

3. SOURCE DE PREMIÈRE OU DE SECONDE MAIN?

Lorsque vous prenez connaissance de la littérature sur un sujet, il arrive que les auteurs que vous lisez citent eux-mêmes d'autres auteurs. Ces derniers sont généralement cités, car ils font autorité dans le domaine et leurs idées sont souvent fort intéressantes à retenir pour soutenir le propos que vous avancez dans votre travail.

Voici un cas pour illustrer plus clairement cette situation :

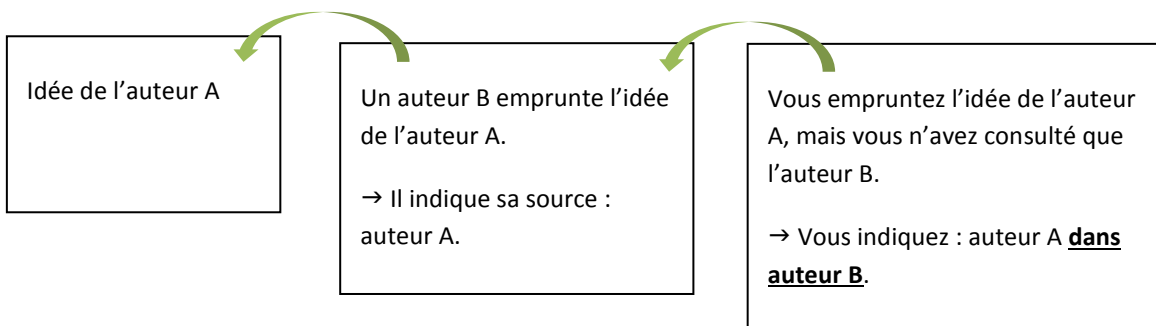
Dans le but d'effectuer un travail sur le suicide, vous retenez parmi la documentation disponible sur ce sujet l'article de Brian L. Mishara intitulé « Des pratiques novatrices pour la prévention du suicide au Québec, un défi de société » et paru dans la revue *Santé mentale au Québec* en 2003 (vol. 28, no 1).

Lors de votre lecture, vous tombez sur un passage où Mishara appuie son argumentaire sur un auteur, Farberow, qu'il a retenu pour rédiger son article. Suivant les règles de l'art, Mishara a pris soin d'indiquer la source empruntée pour avancer l'information, ce qui se lit ainsi dans son article : « l'ambivalence est presque toujours présente chez les personnes suicidaires (Farberow, 1967) ».

Il se trouve que vous aussi vous considérez cette information très importante à retenir pour votre travail. Comme vous respectez vous aussi les règles de l'art en matière de citation des sources, vous avancez l'information dans votre travail en indiquant que c'est une idée de Farberow que vous avez trouvée dans l'article de Mishara. Votre texte peut se lire ainsi :

« Les personnes suicidaires possèdent de multiples caractéristiques. L'une des caractéristiques les plus observées est que ces personnes présentent presque toujours de l'ambivalence (Farberow, 1967. Dans Mishara, 2003, p. 113). »

Le schéma suivant permet de résumer la situation :



Si vous retenez la pensée d'un auteur cité à l'intérieur d'un article que vous avez trouvé, il est important d'indiquer clairement à votre lecteur que cette source a été connue par vous **par l'intermédiaire** du texte que vous avez trouvé (et non celui de qui vous retenez l'idée, mais que vous n'avez jamais consulté). Vous indiquez alors que l'information retenue (celle de l'auteur A) provient d'une référence « secondaire » (l'auteur B).

Pour reprendre le cas évoqué dans l'encadré plus haut, la façon dont vous avez cité votre source indique à votre lecteur que vous avez emprunté une information avancée par Farberow, mais que vous l'avez trouvée dans l'article que vous avez bel et bien lu : celui de Mishara, car vous n'avez jamais ouvert le livre de Farberow de 1967. Cette façon de faire est la bonne : elle respecte le travail des auteurs-chercheurs, puis elle témoigne de votre intégrité sur le plan intellectuel.

4. UNE BIBLIOGRAPHIE, POUR QUOI FAIRE?

En apparence plus cléricale que formative comme tâche, l'élaboration d'une bibliographie est un élément central dans votre démarche : elle commence dès le début de vos recherches et prend fin au tout dernier moment, avant de remettre votre travail. En ce sens, votre bibliographie est indissociable de votre travail, elle le façonne et le constitue.

Elle doit refléter l'ensemble de votre démarche : pas plus, pas moins. Ainsi, vous indiquez les sources que vous avez réellement consultées dans le cadre de votre travail. Il est important de respecter ce principe afin d'éviter que votre bibliographie donne l'impression que vous ayez consulté plus d'ouvrages que vous n'en avez véritablement lus. Votre lecteur risque de s'en apercevoir rapidement car l'interprétation que vous ferez des citations rapportées sans avoir lu les ouvrages dans lesquels elles ont été puisées pourra s'avérer incongrue.

Dans une section à part, vous pouvez indiquer d'autres sources documentaires potentiellement intéressantes pour votre lecteur. Ce serait le cas notamment des sources de première main (celles que vous n'avez pas eu l'occasion de lire, mais qui ont été citées par les auteurs que vous avez lu). Ceci permettrait à votre lecteur de trouver la source primaire plus aisément en ayant la référence à portée de main. Cette section peut s'intituler « Ouvrages complémentaires », par exemple, dans votre bibliographie.

5. COMMENT INDIQUER VOS SOURCES DANS UNE BIBLIOGRAPHIE

Nous proposons ici deux modèles de normes pour répertorier vos sources (monographies et articles de périodiques) dans une bibliographie : la norme de l'APA et la norme classique. Les modèles pour les sources numériques ou en ligne sont également indiqués.

Modèles selon la norme de l'APA (American Psychological Association)



Monographie ou manuel de cours

Nom, Initiales du prénom. (Date). Titre. Lieu de publication : maison d'édition.

Exemple :

Hirigoyen, M.-F. (2007). *Les nouvelles solitudes*. Paris : La Découverte.

→ Si l'ouvrage a été consulté sur Internet en accès libre, indiquez « Récupéré le » suivi de la date exacte où vous l'avez trouvé, puis indiquez « de » suivi de l'URL de la page Web.

Dans l'exemple ci-dessus, cela donnerait :

Hirigoyen, M.-F. (2007). *Les nouvelles solitudes*. Paris : La Découverte. Récupéré le 22 avril 2016 de <http://livres/nouvellessolitudes/ladecouverte.com/>

→ Si l'ouvrage a été consulté dans une version numérique avec abonnement (ce qui peut souvent être le cas pour les manuel de cours), indiquez « Document électronique » entre crochets avant le lieu d'édition et faites suivre d'un point.

Pour le même exemple, cela donnerait :

Hirigoyen, M.-F. (2007). *Les nouvelles solitudes*. [Document électronique]. Paris : La Découverte.



Article de périodique

Nom, Initiales du prénom. (Date). Titre de l'article. Titre du périodique, volume(numéro), pages.

Exemple :

Zhang, J. et Wang, C. (2012). Factors in the neighborhood as risks of suicide in rural China: A multilevel analysis. *Community Mental Health Journal*, 48(5), 627-633.

→ Si l'article a été pris sur Internet, indiquez « Récupéré le » suivi de la date exacte où vous l'avez trouvé, puis indiquez « de » suivi de l'URL de la page Web.

Dans l'exemple ci-dessus, cela donnerait :

Zhang, J. et Wang, C. (2012). Factors in the neighborhood as risks of suicide in rural China: A multilevel analysis. *Community Mental Health Journal*, 48(5), 627-633. Récupéré le 16 septembre 2010 de <http://link.springer.com/article/10.1007/s10597-011-9447-0>

Remarque :

Les règles de présentation de l'APA sont celles qui sont le plus souvent utilisées dans le domaine de la santé mentale et de la psychologie.

Pour citer d'autres types de ressources selon la norme de l'APA, consultez le site *Normes bibliographiques de l'APA* (élaboré par le professeur Marc Couture de la TÉLUQ), à l'adresse suivante : <http://benhur.teluq.ca/spersonnel/mcouture/apa/>

Modèles selon la norme classique



Monographie ou manuel de cours

NOM, Prénom. Titre, lieu de publication, maison d'édition, année, nombre de pages.

Exemple :

HIRIGOYEN, Marie-France. *Les nouvelles solitudes*, Paris, La Découverte, 2007, 215 p.

→ Si l'ouvrage a été consulté sur Internet en accès libre, indiquez « Récupéré le » suivi de la date exacte où vous l'avez trouvé, puis indiquez « de » suivi de l'URL de la page Web.

Dans l'exemple ci-dessus, cela donnerait :

HIRIGOYEN, Marie-France. *Les nouvelles solitudes*, Paris, La Découverte, 2007, 215 p. Récupéré le 22 avril 2016 de <http://livres/nouvellessolitudes/ladecouverte.com/>

→ Si l'ouvrage a été consulté dans une version numérique avec abonnement (ce qui peut souvent être le cas pour les manuels de cours), indiquez « Document électronique » entre crochets avant le lieu d'édition et faites suivre d'un point.

Pour le même exemple, cela donnerait :

HIRIGOYEN, Marie-France. *Les nouvelles solitudes*, [Document électronique]. Paris, La Découverte, 2007, 215 p.



Article de périodique

NOM, Prénom. « Titre de l'article », titre du périodique, volume, numéro, année, pages.

Exemple :

ZHANG, Jie, et Cuntong WANG. « Factors in the neighborhood as risks of suicide in rural China: A multilevel analysis », *Community Mental Health Journal*, vol. 48, n° 5, 2012, p. 627-633.

→ Si l'article a été pris sur Internet, indiquez « Récupéré le » suivi de la date exacte où vous l'avez trouvé, puis indiquez « de » suivi de l'URL de la page Web.

Dans l'exemple ci-dessus, cela donnerait :

ZHANG, Jie, et Cuntong WANG. « Factors in the neighborhood as risks of suicide in rural China: A multilevel analysis », *Community Mental Health Journal*, vol. 48, n° 5, 2012, p. 627-633. Récupéré le 16 septembre 2010 de <http://link.springer.com/article/10.1007/s10597-011-9447-0>

Remarque :

Lorsque les sources sont citées dans une note en bas de page, les nom et prénom de l'auteur sont intervertis : dans la bibliographie, c'est le nom qui est donné en premier, tandis que dans une note en bas de page, c'est le prénom.

Normes pour citer d'autres types de ressources

Pour savoir comment citer un autre type de source (conférence non publiée, document juridique, logiciel, catalogue d'exposition, etc.), consultez le *Guide de présentation des mémoires et des thèses* en version Web (élaboré par le Service des bibliothèques de l'UQAM) et plus particulièrement les « Règles par type de ressource », à l'adresse suivante :
<http://www.guidemt.uqam.ca/citer/regles-par-type-ressource>

BIBLIOGRAPHIE

- Bernardi, B. (2016). La politique du citoyen (sur un passage orphelin du Contrat social). *Philosophiques*, 43(1), 3-21.
- Bouffard, L. et Dubé, M. (2013). L'inégalité de revenus : un « virus » qui affecte la santé mentale et le bonheur. *Santé mentale au Québec*, 38(2), 215-233.
- Brouillette, C., Hachey, R. et Mercier, C. (2003). Les soutiens associés au maintien en emploi : perceptions des personnes aux prises avec un trouble mental grave. *Santé mentale au Québec*, 28(1), 169-192.
- Chrétien, M., Connolly, P. et Moxness, K. (2003). Trouble envahissant du développement : un modèle d'intervention précoce centrée sur la famille. *Santé mentale au Québec*, 28(1), 151-168.
- Couture, M. (2015). *Une adaptation française des normes bibliographiques de l'American Psychological Association (APA)*. Montréal : Télé-université. Récupéré le 16 septembre 2016 de <http://benhur.teluq.ca/spersonnel/mcouture/apa/index.htm>
- Université du Québec à Montréal. (n.d.). *Infosphère*. Service des bibliothèques. Récupéré le 21 décembre 2015 de <http://www.infosphere.uqam.ca>
- Université du Québec à Montréal. (n.d.). *Guide de présentation des mémoires et des thèses*. Règles par type de ressource. Service des bibliothèques. Récupéré le 16 septembre 2016 de <http://www.guidemt.uqam.ca/citer/regles-par-type-ressource>
- Mishara, B. L. (2003). Des pratiques novatrices pour la prévention du suicide au Québec : un défi de société. *Santé mentale au Québec*, 28(1), 111-125.
- Poirier, M. (2003). Le mystère Swendenborg : raison ou déraison? *Santé mentale au Québec*, 28(1), 258-277.
- Stuart, H. (2003). Stigmatisation. Leçons tirées des programmes visant sa diminution. *Santé mentale au Québec*, 28(1), 54-72.
- Teisceira-Lessard P. (2005, 12 déc.). Le Parti québécois dénonce l'« intimidation » de Jaggi Singh. *La Presse*. Récupéré le 5 décembre 2015 du site de *La Presse* : <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201512/05/01-4928169-le-parti-quebecois-denonce-lintimidation-de-jaggi-singh.php>